

BxL arbre unique
Vente publique.

07/01/93 8:56 -1.

REP. N° 12571

CB

L'AN MIL NEUF CENT NONANTE-DEUX.

Le dix-sept décembre, à seize heures,

A Bruxelles, rue de la Montagne, 34, en la Salle III des Ventes par Notaires.

Devant Nous, Maître Géraud SNYERS d'ATTENHOVEN, Notaire de résidence à Bruxelles,

A COMPARU :

Monsieur Erik Ernest Maurits GRYSPEERDT, Directeur du Service des Propriétés Communales de la Ville de Bruxelles, demeurant à 3090 Overijse, Mouflonlaan, 25.

Agissant pour et au nom de la **VILLE DE BRUXELLES**, pour laquelle il se porte fort, et sous réserve de ratification par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Ci-après dénommée : "le vendeur".

Laquelle comparante, en exécution d'une délibération du Conseil Communal en séance publique du quinze juin mil neuf cent nonante deux (rapport 333), dont une expédition conforme demeurera ci-annexée, nous a requis de procéder à la **VENTE PUBLIQUE** des biens ci-après décrits.

La lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale datée du dix septembre mil neuf cent nonante-deux (références numéro IV-004-506.14 [9211761]) constatant que ladite délibération n'appelle pas d'observation de sa part restera également ci-annexée.

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges se compose des présentes et de son annexe, étant une copie certifiée conforme du **Cahier des charges pour la vente des immeubles appartenant à la Ville**, dont les dispositions seront considérées comme faisant partie intégrante du présent acte et dont lecture sera donnée aux adjudicataires, le tout devant être signé et paraphé par les adjudicataires et le représentant de la Ville.

DESCRIPTION DES BIENS A VENDRE.

COMMUNE D'EVERE (deuxième division).

1. Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 101, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 H 2 pour un are.

Revenu cadastral : onze mille sept cents francs (11.700,-).

2. Une maison d'habitation sise rue de l'Arbre Unique, 103, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 K pour un are.

Revenu cadastral : douze mille deux cents francs (12.200,-).

3. Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 105, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 L pour un are.

Revenu cadastral : douze mille trois cents francs (12.300,-).

4. Une maison d'habitation sise rue de l'Arbre Unique, 107, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 M pour un are.

Revenu cadastral : douze mille six cents francs (12.600,-).

5. Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 109, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 N pour un are.

Revenu cadastral : douze mille sept cents francs (12.700,-).

- Premier rôle -

REP. N° 13064

CB

L'AN MIL NEUF CENT NONANTE-TROIS.

Le quinze février.

Nous, **Maître Gérard SNYERS d'ATTENHOVEN**, notaire de résidence à Bruxelles.

Avons déposé au rang de nos minutes, en l'annexant au présent acte, pour en être délivrés expéditions, copies et extraits quand et à qui il appartiendra, le document suivant :

La lettre émanant de la **VILLE DE BRUXELLES**, Direction des propriétés communales et installations maritimes, datée du onze février mil neuf cent nonante-trois (références N° Pr/S5/JVP/NM/35.300).

Il en résulte que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la **VILLE** a ratifié, en sa séance du quinze janvier mil neuf cent nonante-trois, l'adjudication publique au profit de :

1. Madame Rosalinda Elisabeth DE BAST, traductrice, épouse contractuellement séparée de biens de Monsieur Marcos Ivan SAAVEDRA, demeurant à Jalon (Alicante - Espagne), Calle Mayor, 21, pour le prix de huit cent mille francs (800.000,-), le bien suivant :

COMMUNE D'EVERE (deuxième division).

Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 101, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 H 2 pour un are.

2.a. Madame Jacqueline Julia HOUPPERTZ, administratrice, contractuellement séparée de biens de Monsieur Alain Emile Joseph LITS, demeurant à Schaerbeek (1030 Bruxelles), rue Herman Richir, 25.

b. Madame Marie Martine Suzanne Léona Ghislaine PETERS, comédienne, contractuellement séparée de biens de Monsieur Paul Robert Nicole STRUELENS, demeurant à 1331 Rixensart, rue des Templiers, 7.

c. Monsieur Olivier Marcel Georges BATTESTI, musicien, célibataire, demeurant à 1331 Rixensart, rue des Templiers, 7.

Ensemble pour le prix d'un million cinquante mille francs (1.050.000,-), le bien suivant :

COMMUNE D'EVERE (deuxième division).

Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 105, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 L pour un are.

3. La société privée à responsabilité limitée "EVRARD & FILS", ayant son siège à Schaerbeek (1210 Bruxelles), avenue de la Reine, 109, pour le prix d'un million cinquante mille francs (1.050.000,-), le bien suivant :

COMMUNE D'EVERE (deuxième division).

Une maison d'habitation, déclarée insalubre, sise rue de l'Arbre Unique, 109, actuellement cadastrée sous Evere, deuxième division, section B numéro 184 N pour un are.

4. La société privée à responsabilité limitée "ENTREPRISES GENERALES DE CONSTRUCTION JEAN WASTIAU", ayant son siège à Bruxelles, avenue Richard Neybergh, 53, pour le prix d'un million neuf cent cinquante mille francs (1.950.000,-), le bien suivant :

COMMUNE D'EVERE (deuxième division).

Une maison d'habitation sise rue de l'Arbre Unique, 111, contenant en superficie d'après mesurage deux ares quatre-vingt-un centiares quatre-vingts

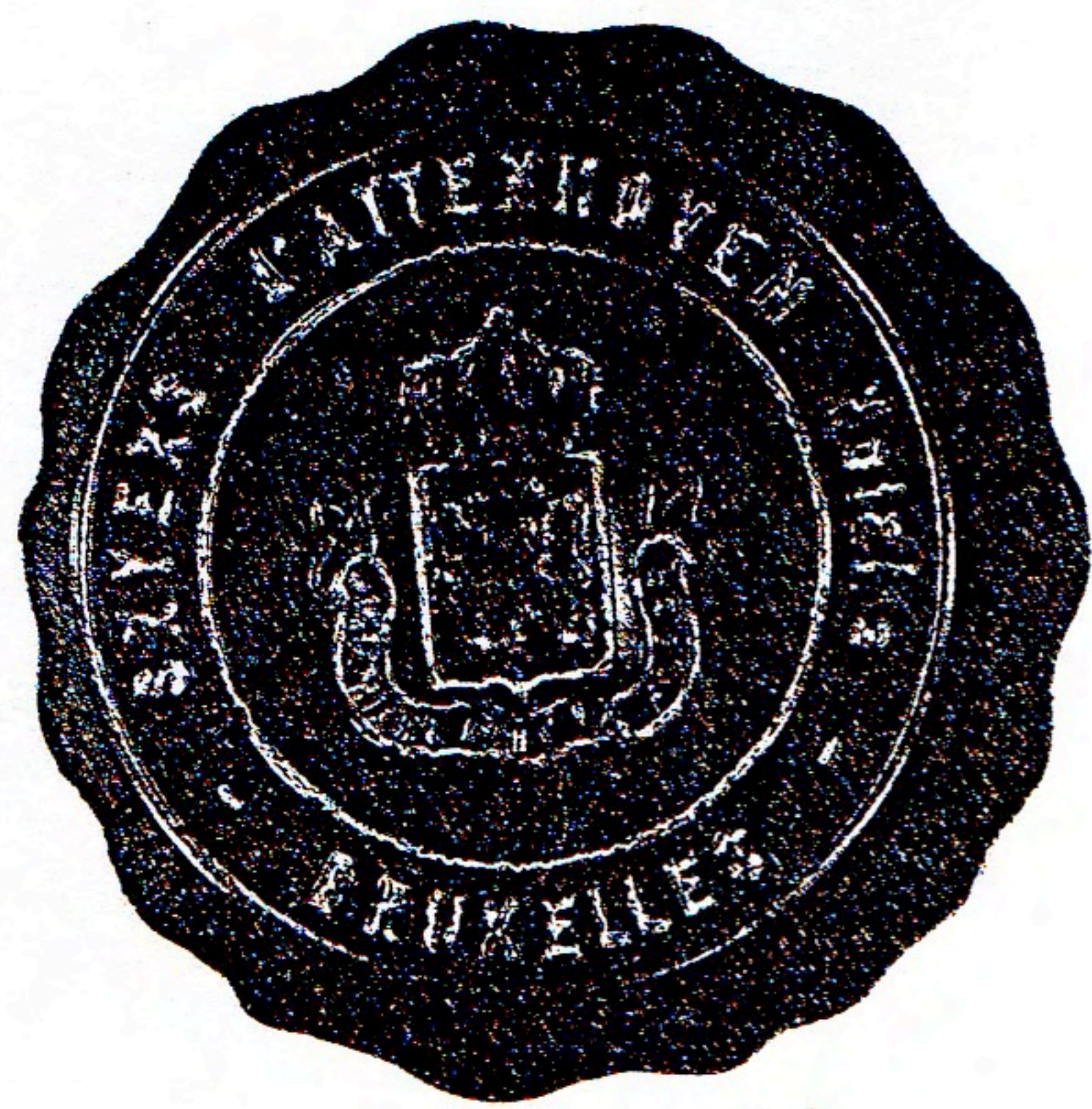
- Vingtème rôle -

Enregistré1..... rôle(s)2..... renvoi(s)
à Schaerbeek 1^{er} bureau
le 1502.93 vol 613. fol. 04 case 11
Reçu: sept cent cinquante Francs
750F Le Receveur, ff
H. WOLFS

Samer

P. SAHAIN.

POUR EXPEDITION CONFORME



[Handwritten signature]

Transcrit à Bruxelles, 3^e bureau
le 17 février 1900 nonante-trois
vol. 11143 n° 2 et inscrit d'office
vol. 3550 n° 150/151, reçu vingt et un
mille trois cent et neuf francs.
Le Conservateur des hypothèques (signé)
JUWET.